

**VI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ET

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1887.

—

(AMENDEMENTS.)

—

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1887, s'élevait à . . . . . fr. 22,003,421 » et comportait une diminution de 69,730 francs sur le Budget voté pour l'exercice 1886.

Le projet révisé d'après les amendements proposés par le Gouvernement est réduit à. . . . . fr. 21,644,764 »

Soit une nouvelle diminution de . . . . . fr. 360,657 » ou une diminution totale, comparativement au Budget voté pour l'exercice 1886, de 430,407 francs.

La différence en moins de 360,657 francs entre le projet de Budget amendé et le projet primitif de 1887, s'explique par les motifs ci-après :

### CHAPITRE PREMIER.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr. 420,090 »
— — amendé . . . . .	438,500 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 18,210 »

Si l'on compare le crédit amendé ci-dessus soit. . . . .	fr. 438,500 »
avec le crédit voté pour l'exercice 1886 . . . . .	424,290 »
l'augmentation n'est que de . . . . .	fr. 14,010 »

Cette augmentation est en partie compensée au moyen de deux transferts : 1° de l'article 16, d'une somme de 3,200 francs représentant le traitement du bibliothécaire de la commission centrale de statistique, nommé commis rédacteur de 1<sup>re</sup> classe à l'administration centrale en suite d'un amendement voté au Budget de l'exercice 1886; 2° de l'article 17, d'une somme de

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1,200 francs représentant le salaire d'un garçon de bureau qui, payé jusqu'à ce jour sur les fonds de la statistique, sera attaché à l'administration centrale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887.

La somme de 9,610 francs formant la différence est destinée à accorder, en 1887, des augmentations réglementaires à des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.

ART. 3, litt. A. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	31,620 »
— — amendé . . . . .	50,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	1,620 »

On examine les propositions de la commission nommée à l'effet de rechercher les économies qui pourraient être réalisées sur les crédits du matériel. En attendant qu'une décision soit prise, on croit pouvoir diminuer le crédit de 31,620 francs fixé primitivement, d'une somme de 1,620 francs.

Le total de l'article est ainsi ramené à . . . . . fr. 35,000 »

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	18,578 »
— — amendé . . . . .	13,578 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	5,000 »

Cette diminution se justifie par le transfert à l'article 21 d'une somme de 5,000 francs destinée à payer les traitements de disponibilité de deux anciens commissaires d'arrondissement.

ART. 7. — *Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	36,000 »
— — amendé . . . . .	34,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	2,000 »

Une somme de 5,000 francs avait été prévue au projet primitif pour les acquisitions nouvelles. Le Gouvernement estime qu'il suffira de 3,000 francs, en 1887.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 10. — *Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1887 ou antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier de la même année.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	38,800 »
— — amendé . . . . .	52,640 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	13,840 »

La somme nécessaire, en ce qui concerne les fonctionnaires et employés de l'État, est évaluée à . . . . . fr. 18,800 »

L'évaluation du crédit nécessaire en ce qui concerne les professeurs et instituteurs communaux est faite d'après une prévision de 144 pensions dont le 1<sup>er</sup> terme s'élève en moyenne à 240 francs, soit. . . . . 33,840 »

TOTAL. . . . . fr. 52,640 »

Il arrive que certaines pensions ne peuvent être liquidées dans les délais budgétaires. En vue de pouvoir liquider les premiers termes se rapportant à un exercice clos, il y a lieu de prévoir dans le libellé de cet article l'imputation des termes échus antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1887.

ART. 11. — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions « accordées ou » à accorder éventuellement à des veuves ou orphelins « de fonctionnaires et employés de l'État et » de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1<sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). « Termes échus antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1887. »*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé).

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	244,000 »
— — amendé . . . . .	241,059 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	2,941 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La part d'intervention dans les pensions d'instituteurs est diminuée de . . . . . fr.	16,600 »
Celle qui est afférente aux pensions de veuves, par contre, est augmentée de . . . . .	15,689 »
	<hr/>
Différence en moins égale à la somme ci-dessus . . . . fr.	2,941 »

Le libellé de cet article a été complété de manière à exprimer en termes plus précis la nature des dépenses qu'il a pour objet et de permettre, sans difficulté, la liquidation des termes de pensions dont l'entrée en jouissance prendrait cours antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1887.

ART. 12. — *Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 24 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1<sup>er</sup> janvier 1887.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	1,454 »
— — — — — amendé . . . . .	1,100 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	334 »

Par suite d'extinctions la somme nécessaire en 1887 peut être évaluée à 1,100 francs.

ART. 13. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	35,000 »
— — — — — amendé . . . . .	36,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . fr.	1,000 »

La somme à liquider en 1886 sera de fr. 34,975 44 c<sup>s</sup>. Il convient de prévoir l'augmentation qui pourrait se produire en 1887. D'après la moyenne des années antérieures, une somme de 1,000 francs sera suffisante.

On remarquera que le chapitre 1<sup>er</sup> du projet primitif a été scindé en deux chapitres distincts, conformément à la promesse faite par le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique dans la séance de la Chambre des Représentants du 30 mars 1886.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; traitement du membre secrétaire. Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	12,000 »
— — — — — amendé . . . . .	8,800 »
	3,200 »
DIMINUTION. . . . . fr.	3,200 »

Cette somme de 3,200 francs est transférée à l'article 2. Les mots « et traitement du bibliothécaire » ont disparu du libellé (voir la note explicative à l'article 2).

ART. 17. — *Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Frais de rédaction des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. — Frais « d'achat », de réception et d'envoi de livres et autres documents; « abonnements, souscriptions, reliures et traductions ».*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé.)

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	28,000 »
— — — — — amendé . . . . .	24,800 »
	3,200 »
DIMINUTION. . . . . fr.	3,200 »

Sur cette somme de 3,200 francs, 1,200 francs sont transférés à l'article 2 (voir cet article). On prévoit, d'autre part, la possibilité de réaliser une économie de 2,000 francs.

L'amendement introduit au libellé a uniquement pour but de prévenir certaines difficultés de liquidation et d'éviter, à l'avenir, des observations de la Cour des Comptes.

## CHAPITRE IV.

## AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 19. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine; « traitements de disponibilité ».*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé.)

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	1,019,669 »
— — — — — amendé . . . . .	1,041,326 »
	21,657 »
AUGMENTATION. . . . . fr.	21,657 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 21,657 francs est demandée afin de pouvoir accorder, en 1887, les augmentations strictement réglementaires à divers employés des administrations provinciales.

Le libellé de l'article a été complété de manière à permettre éventuellement la liquidation des traitements de disponibilité.

ART. 21. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; « traitements de disponibilité ».*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé.)

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	466,400	»
— — — — — amendé . . . . .		461,150	»
		5,250	»
	DIMINUTION.	fr.	5,250

Le crédit primitif est diminué d'une somme de 7,500 francs représentant, jusqu'à concurrence de 5,500 francs, le traitement du commissaire de l'arrondissement de Termonde; mais il est augmenté d'une somme de 5,000 francs (transfert de l'article 5) pour la liquidation des traitements de disponibilité de deux anciens commissaires d'arrondissement dont le traitement a été jusqu'à présent liquidé sur l'article 5 du Budget.

D'autre part, une somme de 4,500 francs, représentant les traitements des employés du commissariat de Termonde, a été déduite du crédit primitif, mais il a été ajouté une somme de 1,750 francs pour la liquidation des traitements de disponibilité de ces employés.

Ces augmentations et diminutions produisent entre elles une différence en moins de 5,250 francs.

Le libellé de l'article a été complété de manière à permettre l'imputation des traitements de disponibilité.

ART. 24. — *Frais des examens de capacité électorale, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	87,000	»
— — — — — amendé . . . . .		50,000	»
		37,000	»
	DIMINUTION.	fr.	37,000

Cette diminution s'explique par la suppression de la 2<sup>e</sup> session des examens de capacité électorale.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE V.

## MILICE

ART. 26. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	114,000	»
— — amendé . . . . .	108,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . . fr.	6,000	»

Depuis 1883, les dépenses résultant des vacations des médecins et chirurgiens en matière de milice vont en décroissant. La moyenne des ressources disponibles sur l'ensemble des trois dernières années s'élève à environ 6,000 francs. Il y a lieu de réduire de cette somme les prévisions de dépenses pour l'année 1887.

## CHAPITRE VII.

## FÊTES NATIONALES.

ART. 32. — *Tir national; prix en argent, en armes, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	64,000	»
— — amendé . . . . .	67,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . . fr.	3,000	»

L'allocation primitive est devenue insuffisante par suite de l'augmentation de l'effectif de la garde civique et de l'établissement de champs de tir.

## CHAPITRE XI.

## SERVICE DE SANTÉ.

ART. 42. — *Académie royale de médecine. « Dépenses de la Commission des suppléments à la pharmacopée officielle. » Prix quinquennal, etc.*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé).

Cet amendement, qui ne modifie en rien le montant du crédit proposé à l'article 42, résulte de l'article 5 de l'arrêté royal du 31 mai 1883 qui a mis à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la charge du Budget de l'Académie royale de médecine les frais de la Commission des suppléments à la pharmacopée officielle.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 49. — *Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	13,500	»
— — — — — amendé . . . . .	9,500	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . . . fr.	4,000	»

Depuis que le projet de Budget pour l'exercice 1887 a été déposé, il a été constaté que par suite de décès et de mises à la retraite de professeurs, anciens membres des jurys combinés, la dépense résultant des indemnités qui leur sont allouées ne dépasserait pas la somme de 9,500 francs.

ART. 50. — *Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	11,000	»
— — — — — amendé . . . . .	6,200	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . . . fr.	4,800	»

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 56. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne ; personnel ; traitements et indemnités.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	21,500	»
— . . . . . amendé . . . . .	24,200	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . . fr.	2,700	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les articles 56 et 57 forment ensemble l'article 52 du Budget de l'exercice 1886 et la somme votée s'élève à 35,000 francs. Il y avait lieu de ramener la dépense totale à ce dernier chiffre, pour 1887. La répartition des crédits telle qu'elle est proposée laisse une diminution de . . . fr. 8,950 »  
à l'article 57 et provoque une augmentation de . . . . . 2,700 »  
à l'article 56, soit, en somme, une diminution de . . . . . fr. 6,250 »

sur l'ensemble, correspondant à la différence entre les sommes réunies (21,500 + 19,750 = 41,250) du projet primitif et le chiffre de 35,000 francs voté au Budget de l'exercice 1886.

ART. 57. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	19,750 »
— — amendé . . . . .	10,800 »
	DIMINUTION . . . fr. 8,950 »

Voir la note ci-dessus (art. 56).

ART. 59, Litt. f. — *Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1<sup>er</sup> degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	82,800 »
— — amendé . . . . .	37,850 »
	DIMINUTION . . . fr. 44,750 »

Le Gouvernement a établi aussi exactement que possible les besoins en faisant le relevé du nombre des élèves qui obtiendront une bourse en 1887. Le chiffre de l'allocation proposée a été mis en rapport avec cette situation.

Le total de l'article 59 est ainsi ramené à . . . . . fr. 54,850 »

ART. 62. — *Athénées royaux (loi du 1<sup>er</sup> juin 1850). Personnel; traitements, indemnités, suppléments de minerval; subsides. — Athénées royaux (lois du 15 juin 1881). Personnel; traitements, indemnités, suppléments de minerval; subsides. — Écoles moyennes, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . . fr.	3,111,198 »
— — amendé . . . . .	3,095,756 »
	DIMINUTION . . . fr. 15,442 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient de la suppression de l'école moyenne de l'État, à Ellezelles et de la section préparatoire de l'école moyenne de l'État à Ninove.

ART. 64. — *Écoles moyennes. -- Bourses.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	33,300	»
— — amendé . . . . .		33,000	»
		500	»
	DIMINUTION . . . . .	fr.	500

Cette diminution provient de la réduction du nombre des écoles moyennes.

ART. 67. — *Concours général entre les établissements d'instruction moyenne.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	30,000	»
— — amendé . . . . .		29,700	»
		300	»
	DIMINUTION. . . . .	fr.	300

Le nombre des écoles moyennes de l'État étant diminué, il sera possible de réaliser sur les dépenses du concours l'économie indiquée ci-dessus.

ART. 70. — *Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements, subsides, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	17,500	»
— — amendé . . . . .		10,000	»
		7,500	»
	DIMINUTION. . . . .	fr.	7,500

Le Gouvernement estime qu'il pourra faire face aux besoins du service au moyen de la somme de 10,000 francs.

ART. 71. — *Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	2,000	»
— — amendé . . . . .		1,500	»
		500	»
	DIMINUTION . . . . .	fr.	500

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XIV.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 72. — *Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	404,000	»
— — amendé . . . . .		411,450	»
		7,450	»
AUGMENTATION. . . . .		fr.	7,450

Le montant des traitements des inspecteurs, tels qu'ils sont actuellement fixés, s'élève à la somme de 399,400 francs, qui se décompose comme suit :

1 inspecteur des écoles normales . . . . .	fr.	7,500	»
1 inspectrice — . . . . .		2,000	»
1 vérificateur des économats . . . . .		4,000	»
18 inspecteurs principaux . . . . .		109,500	»
80 — cantonaux . . . . .		274,900	»
1 inspecteur cantonal en disponibilité. . . . .		1,500	»
TOTAL. . . . .		fr.	399,400

Aux termes des articles 9 et 10 du règlement général concernant l'inspection, onze inspecteurs principaux et cinquante-neuf inspecteurs cantonaux peuvent être promus à une classe supérieure et recevoir le maximum du traitement de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les promotions et les augmentations de traitement entraîneront une dépense de 12,050 francs.

Le service des traitements des inspecteurs établi sur les bases ci-dessus indiquées, occasionnera, en 1887, une dépense de 399,400 + 12,050 = 411,450 francs.

Cette dernière somme est supérieure de 7,450 francs à celle qui figure au projet primitif.

ART. 74. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	809,370	»
— — amendé . . . . .		784,197	»
		25,173	»
DIMINUTION. . . . .		fr.	25,173

La réduction s'explique par la suppression des écoles normales d'institutrices d'Hoboken et de Louvain.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme totale nécessaire pour payer les traitements d'activité s'élève à 639,500 francs. Celle de 15,150 francs qui figure au bas du tableau inséré dans les développements du Budget, représente le montant des indemnités ou plutôt des suppléments de traitement qui sont alloués aux professeurs de pédagogie chargés de la direction de l'enseignement pratique à l'école d'application ainsi que le montant des traitements de certains professeurs donnant des cours, partie à l'école normale, partie à l'école d'application.

Jusqu'ici ces traitements et indemnités ont été imputés sur l'article 83 « *Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du Budget de l'école d'application* » qui, à cause des nombreuses charges qu'il a à supporter, n'a jamais été suffisant pour faire face aux nécessités du service. En 1884, la dépense a été de fr. 123,787 32 c<sup>s</sup>; elle s'est élevée à fr. 124,918 48 c<sup>s</sup>, en 1886. Les déficits ont dû être couverts à l'aide de prélèvements sur le litt. a du même article 83. Il importe désormais que toute la somme formant le litt. a soit affectée au service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées.

Si le crédit de l'article 74 (litt. a) est diminué à cause de la suppression des écoles normales précitées, il doit être augmenté d'autre part (litt. b) par la mise en disponibilité d'une partie des membres du personnel des écoles normales d'Hoboken et de Louvain.

ART. 75. — *Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.*

Le libellé de l'article 75 a été complété de manière à préciser nettement l'emploi du crédit de 22,000 francs proposé pour les divers jurys de l'enseignement primaire fonctionnant actuellement et afin d'empêcher toute confusion avec un autre crédit proposé au Budget pour ordre de l'exercice 1887 et relatif à un nouveau jury spécial chargé de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille.

ART. 79. — *Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	121,381	»
— — — — — amendé . . . . .		116,327	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	5,054
			»

La diminution correspond aux frais qu'entraînerait l'entretien du matériel des écoles normales supprimées d'Hoboken et de Louvain.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 80. — *Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État, et des écoles normales agréées.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	400,000	»
— — amendé . . . . .		200,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	200,000	»

En présence du nombre considérable des élèves instituteurs et des élèves institutrices diplômés, qui sont encore sans emploi, le Gouvernement n'a plus le même intérêt à attirer un grand nombre de jeunes gens dans la carrière de l'enseignement. C'est cette considération qui l'engage à demander aux Chambres législatives de réduire de moitié le crédit de 400,000 francs, inscrit jusqu'ici au Budget, pour le service des bourses d'études.

D'après les règles établies, ces bourses sont réparties d'une manière égale entre les élèves des établissements normaux, primaires de l'État et ceux des établissements normaux agréés.

Le Gouvernement fera cette répartition, en 1887, en restant dans les limites du crédit de 200,000 francs qui sera mis à sa disposition.

Il n'allouera plus qu'exceptionnellement des bourses aux élèves de la première année d'études; les élèves des deuxième et troisième années d'études, qui ont figuré jusqu'ici dans les états d'allocation annuels, continueront à jouir de cette faveur.

ART. 81. — *Frais des conférences des instituteurs. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.*

Crédit demandé par le projet primitif . . . . .	fr.	145,000	»
— — amendé . . . . .		100,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	45,000	»

Par suite de la réduction du taux des jetons de présence accordés aux membres du personnel enseignant des écoles primaires qui assistent aux conférences et de la suppression de la distribution de graines et d'arbres fruitiers, la dépense est descendue en 1885, à . . . . fr. 89,535 80  
dont, pour jetons de présence. . . . . fr. 86,550  
et pour indemnités aux professeurs spéciaux  
d'agriculture et d'horticulture . . . . . 2,985

TOTAL . . . . fr. 89,535

La dépense pour 1886 ne sera connue qu'à la fin de l'année; il est à prévoir qu'elle dépassera celle de 1885, parce qu'il est probable qu'il y aura

NOTE PRÉLIMINAIRE.

augmentation du nombre des instituteurs assistant aux conférences.

En maintenant au Budget un crédit de 100,000 francs, on espère pouvoir faire face à toutes les éventualités.

ART. 83. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes « et aux écoles adoptées par le Gouvernement, en exécution de l'article 4, 5<sup>e</sup> alinéa, de la loi du 20 septembre 1884 ».* — *Subsides, etc.*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé).

Le texte du littéra *a* primitif, à cause des mots *subsides aux communes*, ne permet pas de liquider les subsides concernant le service ordinaire des écoles primaires, autrement qu'*au nom et par l'intermédiaire des communes*. Or, cette marche peut présenter de sérieux inconvénients, notamment dans le cas où le Gouvernement voudrait allouer directement des subsides aux chefs des écoles primaires adoptées d'office, dans les conditions déterminées par l'article 4, 5<sup>e</sup> alinéa de la loi du 20 septembre 1884. Le libellé de l'art. 83 a été modifié dans ce sens.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1887, est fixé à la somme de vingt et un millions six cent quarante quatre mille sept cent soixante quatre francs (21,644,764 francs).

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 *	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	458,500 *	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère. . . . .	55,000 *	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. . . . .	5,000 *	505,678 *
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . .	15,578 *	
6	Frais de route et de séjour; missions. . . . .	6,800 *	
7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . . . .	54,000 *	
8	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique . . . .	14,000 *	
9	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000 *	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
10	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1887 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. . . . .	52,640 *	
11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884) Termes éclus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1887 . . . . .	241,050 *	308,726 *
12	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1887 . . . . .	1,100 *	
13	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	36,000 *	
14	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .	7,512 *	
	<b>A REPORTER. . . . .</b>	* . . . .	992,404 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	»	992,404 »
15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1887, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante). . . . .	60,415 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>			
16	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; traitement du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale . . . . .	8,800 »	
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions. . . . .	24,800 »	33,600 »
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.</b>			
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers . . . . .	111,200 »	
	— de Brabant . . . . .	158,743 »	
	— de la Flandre occidentale . . . . .	147,116 »	
	— de la Flandre orientale . . . . .	153,571 »	
	— de Hainaut . . . . .	125,679 »	1,041,526 »
	— de Liège . . . . .	122,280 »	
	— de Limbourg . . . . .	84,688 »	
	— de Luxembourg . . . . .	76,540 »	
	— de Namur . . . . .	101,491 »	
	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	»	<b>1,026,004 »</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	1,026,004 »
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. . . . .	27,000 »	
	— de Brabant. . . . .	27,000 »	
	— de la Flandre occidentale . . . . .	27,000 »	
	— de la Flandre orientale . . . . .	27,000 »	
	— de Hainaut. . . . .	27,000 »	231,000 »
	— de Liège . . . . .	51,500 »	
	— de Limbourg . . . . .	20,700 »	
	— de Luxembourg . . . . .	20,700 »	
	— de Namur . . . . .	24,000 »	
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires . . . . .	214,000 »	2,289,176 »
	Frais de bureau . . . . .	44,400 »	
	Traitements des employés . . . . .	187,750 »	461,150 »
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1887 . . . . .	15,000 »	
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume . . . . .	45,000 »	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . .	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885. . . . .	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif). . . . .	0,000 »	
	<b>A REPORTER.</b> . . fr.	»	<b>3,316,180 »</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	5,515,180 »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>MILICE.</b>		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens . . .	108,000 »	} 150,000 »
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Réaction, mise en ordre, publication et expédition du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses. . . . .	28,000 »	
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<b>GARDE CIVIQUE.</b>		
28	Inspection générale : traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers Commandants supérieurs : indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique. . . . .	27,000 »	} 45,000 »
20	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour; entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers . . . . .	15,000 »	
50	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique . . . . .	3,000 »	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<b>FÊTES NATIONALES.</b>		
51	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. . . . .	54,000 »	} 106,200 »
52	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . .	67,000 »	
55	Personnel permanent du tir . . . . .	5,200 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,602,380 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . . fr.	•	3,602,380 •
	<b>CHAPITRE VIII.</b>  DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	20,000 •	20,000 •
	<b>CHAPITRE IX.</b>  LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .	200,000 •	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :		
	1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions;		
	2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;		300,000 •
	3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
36	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .	100,000 •	
	<b>CHAPITRE X.</b>  VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . .	2,000,000 •	
38	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers. . . . .	68,000 •	2,082,000 •
39	Frais de route et de séjour de l'inspection. . . . .	10,000 •	
40	Frais de bureau et matériel de l'inspection . . . . .	4,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	•	6,004,380 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	»	6,004,580 »
	<b>CHAPITRE XI.</b> SERVICE DE SANTÉ.		
14	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 <sup>o</sup> pour les aider à s'établir; 2 <sup>o</sup> pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène . . . . .	200,000 »	235,500 »
42	Académie royale de médecine. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle . . . . .	55,500 »	
	<b>CHAPITRE XII.</b> ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
43	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . . . .	1,000 »	
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers . . . . .	2,000 »	
45	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État . . . . .	1,172,420 »	
46	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique. . . . .	268,500 »	
47	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses . . . . .	76,000 »	
48	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation . . . . .	58,000 »	1,020,620 »
49	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés. . . . .	9,500 »	
50	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission. . . . .	8,200 »	
51	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités . . . . .	6,000 »	
52	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .	14,000 »	
53	Frais de rédaction et de publication du 12 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur . . . . .	7,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	»	7,858,500 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr	»	7,858,500 »
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
54	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	4,000 »	
56	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités. . . . .	24,200 »	
57	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . . . . .	10,800 »	
58	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel, traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875 . . . . .	170,515 »	
59	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. Bourses d'étude; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 <sup>er</sup> degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. . . . .	54,850 »	
60	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	60,200 »	
61	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel. . . . .	1,500 »	3,747,490 »
62	Athénées royales (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux . . . . .	3,005,756 »	
63	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers . . . . .	4,000 »	
64	Écoles moyennes. — Bourses. . . . .	53,000 »	
65	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes. . . . .	154,371 »	
	<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.	»	11,603,900 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	11,605,990 »
66	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés . . . . .	25,000 »	
67	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers . . . . .	29,700 »	
68	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités . . . . .	3,120 »	
69	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . . . .	63,000 »	
70	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités . . . . .	10,000 »	
71	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses . . . . .	1,500 »	
<b>CHAPITRE XIV.</b>			
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>			
72	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité. . . . .	411,450 »	
73	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 <sup>o</sup> aux inspecteurs principaux; 2 <sup>o</sup> aux inspecteurs cantonaux; 3 <sup>o</sup> aux inspectrices déléguées. . . . .	164,800 »	
74	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers. . . . .	784,197 »	
75	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . . . . .	22,900 »	
76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, indemnités du secrétaire, du secrétaire adjoint . . . . .	6,500 »	
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: impressions et dépenses diverses. . . . .	500 »	
78	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .	6,000 »	10,052,774 »
79	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État . . . . .	116,327 »	
80	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées . . . . .	200,000 »	
81	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. . . . .	100,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	21,638,764 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	»	21,638,764 »
82	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types. . . . .	100,000 »	
85	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le gouvernement en exécution de l'article 4, 5 <sup>e</sup> alinéa de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes . . . . .	8,030,000 »	
84	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires. Frais des concours entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours . . . . .	40,000 »	
85	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .	31,000 »	
<b>CHAPITRE XV.</b>			
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
86	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	6,000 »	6,000 »
<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. . . . . fr.</b>			<b>21,644,764 »</b>

(84)

**DÉVELOPPEMENTS**  
**DU**  
**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**ET**  
**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**  
**pour l'exercice 1887.**

---

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .																																																																					
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .			432,300																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>9,000, 11,000 et 12,000</td> <td>53,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>Max. 8,000</td> <td>50,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>Max. 6,500</td> <td>35,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>Max. 5,000</td> <td>55,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs . . . . .</td> <td>57</td> <td>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cl.</td> <td>2,200 à 4,000</td> <td>120,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre . . . . .</td> <td>24</td> <td>1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cl.</td> <td>1,400 à 2,600</td> <td>49,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agents auxiliaires . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service . . . . .</td> <td>30</td> <td>»</td> <td>800 à 2,400</td> <td>54,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border: 1px solid black;">432,300</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général . . . . .	1	»	12,000	12,000		Directeurs généraux . . . . .	5	»	9,000, 11,000 et 12,000	53,000		Directeurs . . . . .	6	»	Max. 8,000	50,000		Chefs de division . . . . .	6	»	Max. 6,500	35,000		Chefs de bureau . . . . .	12	»	Max. 5,000	55,800		Commis rédacteurs . . . . .	57	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl.	2,200 à 4,000	120,800		Commis d'ordre . . . . .	24	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cl.	1,400 à 2,600	49,500		Agents auxiliaires . . . . .	1	»	»	1,500		Huissiers et gens de service . . . . .	30	»	800 à 2,400	54,700						432,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																		
Secrétaire général . . . . .	1	»	12,000	12,000																																																																			
Directeurs généraux . . . . .	5	»	9,000, 11,000 et 12,000	53,000																																																																			
Directeurs . . . . .	6	»	Max. 8,000	50,000																																																																			
Chefs de division . . . . .	6	»	Max. 6,500	35,000																																																																			
Chefs de bureau . . . . .	12	»	Max. 5,000	55,800																																																																			
Commis rédacteurs . . . . .	57	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl.	2,200 à 4,000	120,800																																																																			
Commis d'ordre . . . . .	24	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cl.	1,400 à 2,600	49,500																																																																			
Agents auxiliaires . . . . .	1	»	»	1,500																																																																			
Huissiers et gens de service . . . . .	30	»	800 à 2,400	54,700																																																																			
				432,300																																																																			
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . .			6,000																																																																		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .			50,000																																																																		
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .			5,000																																																																		
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque . . . . .																																																																					
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .																																																																					
6	»	Frais de route et de séjour; missions . . . . .																																																																					
7	»	Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public. — Personnel et matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . . . .																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Employés . . . . .</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service . . . . .</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border: 1px solid black;">19,600</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur . . . . .	1	»	5,500	5,500		Employés . . . . .	3	»	»	7,800		Huissiers et gens de service . . . . .	5	»	»	6,300						19,600																																					
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																		
Conservateur . . . . .	1	»	5,500	5,500																																																																			
Employés . . . . .	3	»	»	7,800																																																																			
Huissiers et gens de service . . . . .	5	»	»	6,300																																																																			
				19,600																																																																			
À REPORTER. . . . fr.																																																																							

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
21,000	21,000	»	»	21,000	
438,300	424,290	14,010	»	407,310	
53,000	56,620	»	1,620	60,500	
5,000	5,000	»	»	5,000	
15,578	18,578	»	3,000	18,578	
6,800	6,800	»	»	6,800	
34,000	56,000	»	2,000	54,000	
573,678	568,288	14,010	8,620	573,188	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . . fr.					
8	»	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique . . . . .					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Arts du dessin . . . . .	4 (1)	•	(2) 1,500 et 2,500	(3) 8,000	(1) 3 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints (2) Part payée par le Départe- ment de l'intérieur et de l'instruction publique.
		Gymnastique . . . . .	1	•	•	6,000	
						14,000	
9	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique . . . . .					
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.					
<b>CHAPITRE II.</b>							
PENSIONS ET SECOURS.							
10	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1887 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .					
11	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876) . . . . . 192,400 »					
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1887 . . . . . 48,659 »					
12	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1887 . . . . .					
13	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .					
14	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .					
15	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1887, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.) . . . . .					
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.					
<b>CHAPITRE III.</b>							
STATISTIQUE GÉNÉRALE.							
16	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; traitement du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. . . . .					
		A REPORTER . . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
575,678	568,288	14,010	8,620	575,188	
14,000	14,000	»	»	14,000	
6,000	6,000	»	»	6,000	
595,678	588,288	14,010	8,620	»	
AUGMENTATION . . fr.		5,390			
52,640	38,800	15,840	»	58,800	
241,059	244,000	»	2,941	281,268	
1,100	1,434	»	334	5,000	
36,000	35,000	1,000	»	35,000	
7,512	7,512	»	»	8,040	
60,415	60,415	»	»	76,175	
398,726	387,181	14,820	3,275	»	
AUGMENTATION . . fr.		11,565			
8,800	8,800	»	»	15,000	
8,800	8,800	»	»	15,000	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
17	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement . . . . . 7,800
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions; reliures et traductions. . . . . 17,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	•	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. . . . . 111,209
	b.	— de Brabant. . . . . 138,743
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 147,116
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 133,571
19	e.	— de Hainaut . . . . . 125,679
	f.	— de Liège . . . . . 122,289
	g.	— de Limbourg . . . . . 84,688
	h.	— de Luxembourg . . . . . 76,540
	i.	— de Namur . . . . . 101,491

  

PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur . . . . .	6,000
	Chef de division . . . . .	4,500 à 5,500
	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 4,000
Limbourg et Luxembourg. . . . .	Directeur . . . . .	5,500
	Chef de division. . . . .	4,200 à 5,000
	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 3,800
Dans toutes les provinces . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000
	Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200
	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,500 à 1,800
	Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200

  

A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
8,800	8,800	»	»	13,000	
24,800	28,000	»	3,200	27,000	
55,600	56,800	»	3,200	40,000	
DIMINUTION. . fr.		3,200			
438,800	458,800	»	»	438,800	
1,041,526	1,019,669	21,657	»	1,009,669	
1,480,126	1,458,469	21,657	»	1,448,469	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,480,126	1,488,469	21,657	»	1,448,469	
231,900	231,900	»	»	231,900	
461,150	463,400	»	2,250	463,400	
43,000	43,000	»	»	43,000	
15,000	15,000	»	»	15,000	
50,000	60,000	»	10,000	180,000	
6,000	60,000	»	54,000	6,000	
2,289,176	2,553,769	21,657	66,250	2,383,769	
DIMINUTION. . . fr.		44,595			
108,000	114,000	»	6,000	114,000	
28,000	28,000	»	»	50,000	
156,000	142,000	»	6,000	144,000	
DIMINUTION. . . fr.		6,000			

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>												
<b>CHAPITRE VI.</b>														
<b>GARDE CIVIQUE.</b>														
28	a. b.	Inspection générale; traitements ou indemnités . . . . . 17,500 Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux ; frais divers. — Commandants supérieurs: Indemnités pour frais de bureau. — Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique . . . 9,500												
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">14,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">17,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	1	1,400	1	600	17,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
1	14,000													
1	1,500													
1	1,400													
1	600													
17,500														
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. — Indemnités et salaires. — Achat, numérotage, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers . . . . .												
30	»	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique . . . . .												
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">3,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,800	3,000					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
1	1,200													
1	1,800													
3,000														
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.												
<b>CHAPITRE VII.</b>														
<b>FÊTES NATIONALES.</b>														
31	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .												
		A REPORTER. . . . . fr.												

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION.		
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	
3,000 »	3,000 »	»	»	4,500 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	46,500 »	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
32	a.	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses . . . . . fr. 44,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . . . . 23,000 »
33	»	Personnel permanent du tir . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
34	»	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE IX.</b>
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
35	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .
		<small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</small>
36	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE X.</b>
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. . . . . fr. 4,850,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . . 150,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DEVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.		
54,000	54,000	»	»	54,000	
67,000	64,000	3,000	»	64,000	
5,200	5,200	»	»	5,200	
106,200	103,200	3,000	»	103,200	
AUGMENTATION . . . fr.		3,000			
20,000	20,000	»	»	20,000	
20,000	20,000	»	»	20,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
200,000	200,000	»	»	200,000	
100,000	100,000	»	»	100,000	
300,000	300,000	»	»	300,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
2,000,000					
2,000,000	»	»	»	»	



## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
2,000,000					
68,000	2,082,000	»	»	2,250,000	
10,000 4,000					
2,082,000	2,082,000	»	»	2,250,000	
DIFFÉRENCE. . . . fr.		»			
200,000	200,000	»	»	200,000	
200,000	200,000	»	»	200,000	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
				REPORT. . . . . fr.			
41 (suite.)	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique ; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour . . . . .		9,000	»		
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . .		3,000	»		
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène . . . . .		3,000	»		
42	a.	Académie royale de médecine . . . . .		32,000	»		
	b.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle . . . . .		1,500	»		
	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire) . . . . .					
				TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.			
<b>CHAPITRE XII.</b>							
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>							
43	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire . . . . .					
44	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .					
45	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
<b>UNIVERSITÉ DE GAND.</b>							
<i>Situation à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 1886.</i>							
		Professeurs ordinaires . . . . .	54	»	7,000	238,000	
		— extraordinaires . . . . .	9	»	5,000	45,000	
		Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1845) . . . . .	»	»	»	10,000	
		Chargés de cours . . . . .	6	»	1,500 à 5,000	15,500	
		Assistants . . . . .	15	»	2,000 à 3,000	55,000	
		Agrégés spéciaux . . . . .	1	»	3,000	3,000	
		Répétiteurs . . . . .	6	»	1,500 à 3,900	17,510	
		Maîtres de dessin . . . . .	3	»	2,200 à 3,200	8,025	
		Personnel administratif . . . . .	39	»	1,000 à 1,500	65,800	
		Chefs et aides de clinique . . . . .	9	»	300 à 1,500	3,900	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier . . . . .	»	»	»	6,500	
		Indemnités pour services divers . . . . .	»	»	»	4,875	
		Ecole du génie civil . . . . .	18	»	1,500 à 12,500	70,000	
<b>UNIVERSITÉ DE LIÈGE.</b>							
<i>Situation à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 1886.</i>							
		Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales . . . . .	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires . . . . .	36	»	7,000	262,000	
		— extraordinaires . . . . .	7	»	5,000	35,000	
		Traitements complémentaires . . . . .	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines . . . . .	2	»	5,000 à 6,000	11,000	
		Chargés de cours . . . . .	17	»	1,000 à 6,500	59,200	
		Répétiteurs et maîtres de langue . . . . .	7	»	2,000 à 3,500	17,900	
		Agrégés spéciaux . . . . .	2	»	3,000	6,000	
		Assistants et élèves assistants . . . . .	20	»	1,000 à 2,500	58,500	
		Personnel administratif . . . . .	66	»	900 à 6,000	111,600	
		Chefs de clinique . . . . .	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier . . . . .	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires . . . . .	»	»	»	23,900	
						A REPORTER. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
200,000	200,000	»	»	200,000	
33,500	33,500	»	»	33,500	
»	3,000	»	3,000	»	
235,500	258,500	»	3,000	233,500	
DIMINUTION . . fr.		3,000			
1,000	1,000	»	»	1,000	
2,000	2,000	»	»	2,000	
1,172,420	1,180,420	»	8,000	1,156,120	
1,178,420	1,183,420	»	8,000	1,159,120	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT. . . . fr.																						
46	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .																						
47	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .																						
48	a.	Jury central. Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury . . 50,000 »																						
	b.	Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation . . . . . 8,000 »																						
49	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . .																						
50	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission . . . . . 4,200 »																						
	b.	Traitement du commis de la commission . . . . . 2,000 »																						
51	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités. . . . .																						
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .																						
53	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur . . . . .																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.																						
<b>CHAPITRE XIII.</b>																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
54	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . . .																						
55	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																						
56	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités . . . . .																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents</th> <th style="text-align: center;">CLASSE.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="text-align: left;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">24,200</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">24,200</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général. . . . .	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général. . . . .	1	»	7,500 à 8,500	24,200																				
Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,200	24,200																				
57	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . . . . .																						
58	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège — Personnel; traitements ou indemnités . . . . . 40,315 »																						
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités . . . . . 10,000 »																						
	c.	Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités . . . . . 50,398 »																						
		A REPORTER. . . . . fr.																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,175,420	1,185,420	»	8,000	1,159,120	
268,500	288,500	»	20,000	268,500	
76,000	76,000	»	»	90,000	
58,000	58,000	»	»	58,000	
9,500	13,500	»	4,000	14,970	
6,200	11,000	»	4,800	11,000	
6,000	6,000	»	»	6,000	
14,000	14,000	»	»	14,000	
7,000	»	7,000	»	»	
1,620,620	1,650,420	7,000	36,800	1,620,570	
DIMINUTION . . . fr.		29,800			
2,000	2,000	»	»	2,000	
4,000	4,000	»	»	4,000	
24,200		»	»	21,500	
	55,000				
10,800		»	»	19,750	
41,000	41,000	»	»	47,250	

## BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>					REPORT. . . . . fr.	
58 ( suite. )	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités. . . . .					32,012 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités . . . . .					54,925 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875. . . . .					2,865 »	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations	
		École normale des humanités et section des langues modernes :						
		Directeur . . . . .	1	"	7,000	7,000		
		Professeurs . . . . .	15	"	Max 5,000	55,715		
		Secrétaire-surveillant . . . . .	1	"	2,600	2,600		
		Gens de service . . . . .	2	"	"	3,000		
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :						
		Inspecteur des études . . . . .	1	"	"	1,000		
		Professeurs . . . . .	25	"	"	53,250		
		Écoles normales de l'enseignement moyen à Bruges et à Nivelles :						
		Directeurs . . . . .	2	"	2,150 à 2,600	4,750		
		Économés . . . . .	2	"	800	1,600		
		Professeurs . . . . .	22	"	Méd 1,200	20,900		
		Maîtres d'études . . . . .	5	"	Max. 1,800	2,750		
		Concierges . . . . .	2	"	100	200		
		Sections normales moyennes de filles à Bruxelles et à Liège :						
		Directrices . . . . .	2	"	1,800 à 2,700	4,500		
		Professeurs . . . . .	54	"	500 à 1,800	52,950		
		Maîtresse d'études . . . . .	1	"	"	1,200		
		Économe . . . . .	1	"	"	250		
		Concierge . . . . .	1	"	"	550		
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885 . . . . .						6,655
		Augmentations du litt. f . . . . .						2,865
		TOTAL . . . . . fr.					170,513	
89	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel . . . . .					4,000 »	
	b.	Section normale spéciale des langues modernes à Liège : matériel . . . . .					2,000 »	
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand : matériel . . . . .					500 »	
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges : matériel . . . . .					5,580 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles : matériel. . . . .					5,100 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 <sup>er</sup> degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers . . . . .					37,850 »	
		A REPORTER . . . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
41,000	41,000	,	,	47,250	
170,513	170,513	,	,	170,513	
54,830	99,780	,	44,950	119,780	
266,345	311,295	,	44,950	537,545	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . . fr.	
60	*	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .					
61	*	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . . . .					
	a.	Athénées royales (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1880). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides . . . . .				816,978 »	
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides . . . . .				501,974 »	
62	c.	Écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1880) Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . .				768,677 »	
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . .				974,127 »	
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. . . . .				34,000 »	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYALES.							
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875) . . . . .	"	"	"	500,000	"
		Préfets des études . . . . .	20	"	4,200 à 4,600	46,200	"
		Professeurs . . . . .	101	1 <sup>re</sup> classe	3,700 à 4,100	193,178	"
		— . . . . .	109	2 <sup>e</sup> id.	5,200 à 5,400	214,967	"
		— . . . . .	155	3 <sup>e</sup> id.	2,600 à 2,900	265,089	"
		Professeurs de gymnastique . . . . .	22	"	"	19,850	"
		— de dessin . . . . .	25	"	"	17,214	"
		— de musique . . . . .	20	"	"	9,188	"
		Surveillants . . . . .	9	1 <sup>re</sup> classe.	2,600 à 2,800	15,008	"
		— . . . . .	63	2 <sup>e</sup> id.	2,200 à 2,400	87,999	"
		Secrétaires-trésoriers . . . . .	20	"	860 à 2,970	10,134	"
		Professeurs intérimaires . . . . .	6	"	2,500 à 3,200	15,600	"
		— spéciaux . . . . .	3	"	"	5,100	"
		— de calligraphie . . . . .	7	"	"	2,150	"
		— de religion . . . . .	1	"	1,500 à 2,000	600	"
		Portiers et hommes de peine . . . . .	"	"	"	9,610	"
		Distribution des prix . . . . .	"	"	"	10,466	"
		Subsides de l'État pour minerval supplémentaire . . . . .	"	"	"	101,427	"
		Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux . . . . .	"	"	"	54,755	"
		Subsides pour traitements à titre personnel . . . . .	23	"	"	11,585	"
		Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense . . . . .	22	"	400 à 800	10,800	"
		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 . . . . .	"	"	"	9,000	"
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880 . . . . .	"	"	"	16,000	"
A REPORTER . . . . .						1,404,015	"
A REPORTER. . . . .						1,404,015	fr

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
266,343	511,293	»	44,950	357,343	
60,200	60,200	»	»	60,200	
1,500	1,500	»	»	1,500	
5,095,756	3,111,198	»	15,442	3,158,699	
3,425,799	3,484,191	»	60,392	3,557,942	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)
					REPORT . . . . . fr.	
					REPORT . . . . .	1,404,018 *
		<i>Écoles moyennes.</i>				
		Dotation permanente . . . . .		"	"	198,500 *
		Directeurs et directrices . . . . .	119	"	2,800 à 3,300	204,474 *
		Régents et régentes . . . . .	60	1 <sup>re</sup> classe.	2,300 à 2,500	87,560 *
		Id. . . . .	286	2 <sup>e</sup> classe.	2,000 à 2,300	449,018 *
		Instituteurs et institutrices . . . . .	68	1 <sup>re</sup> classe.	2,000 à 2,200	88,454 *
		Id. . . . .	209	2 <sup>e</sup> classe.	1,000 à 1,800	556,758 *
		Professeurs de gymnastique . . . . .	140	"	"	49,059 *
		— de dessin . . . . .	121	"	"	41,639 *
		— de musique . . . . .	119	"	"	21,594 *
		Surveillants . . . . .	11	"	575 à 1,400	3,094 *
		Maitresses d'ouvrages manuels . . . . .	20	"	400 à 800	8,935 *
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires . . . . .	14	"	"	25,055 *
		Professeurs spéciaux . . . . .	40	"	"	6,558 *
		— de religion . . . . .	25	"	1,000 à 1,300	12,967 *
		Secrétaires trésoriers . . . . .	110	"	585	25,776 *
		Concierges et hommes de peine . . . . .	"	"	"	22,655 *
		Distribution des prix . . . . .	"	"	"	24,645 *
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture . . . . .	"	"	"	10,500 *
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes . . . . .	"	"	"	2,000 *
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel . . . . .	"	"	"	20,180 *
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense . . . . .	"	"	"	15,300 *
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1831. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875) . . . . .	"	"	500	12,500 *
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880. . . . .	"	"	"	5,000 *
					1,691,741 *	1,691,741 *
					TOTAL DE L'ARTICLE . . . . .	3,095,756 *
63	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers . . . . .				
64	»	Écoles moyennes. — Bourses . . . . .				
65	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes . . . . .				
66	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides . . . . .				
67	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers . . . . .				
68	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré sans emploi. — Indemnités . . . . .				
69	»	Traitements de disponibilité accordés à es professeurs de l'enseignement moyen . . . . .				
					À REPORTER . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
3,423,799	3,484,191	»	60,592	3,537,942	
4,000	4,000	»	»	4,000	
33,000	33,300	»	300	33,300	
154,371	154,371	»	»	154,371	
25,000	25,000	»	»	25,000	
29,700	30,000	»	300	30,000	
3,120	3,120	»	»	3,120	
63,000	63,000	»	»	63,000	
3,738,990	3,796,982	»	60,992	3,870,733	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
		REPORT. . . . . fr.																																																										
70	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. . . . .																																																										
71	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses . . . . .																																																										
»	»	Frais de rédaction et de publication du 11 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (Pour mémoire) . . . . .																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.																																																										
CHAPITRE XIV.																																																												
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																												
72	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité . . . . .																																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>7,500</td> <td>7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>4,000</td> <td>4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux . . . . .</td> <td>18</td> <td>»</td> <td>de 5,000 à 7,500</td> <td>109,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux . . . . .</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>de 3,000 à 4,500</td> <td>274,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité. . . . .</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires. . . .</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,050</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">411,450</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats . . . . .	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux . . . . .	80	»	de 3,000 à 4,500	274,900		Disponibilité. . . . .	»	»	»	1,500		Augmentations réglementaires. . . .	»	»	»	12,050						411,450	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																							
Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500																																																								
Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000																																																								
Vérificateur des économats . . . . .	1	»	4,000	4,000																																																								
Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																								
Inspecteurs cantonaux . . . . .	80	»	de 3,000 à 4,500	274,900																																																								
Disponibilité. . . . .	»	»	»	1,500																																																								
Augmentations réglementaires. . . .	»	»	»	12,050																																																								
				411,450																																																								
73	a.	Frais de voyage de l'inspecteur de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales . . . . .				4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																										
		1° Aux inspecteurs principaux. . . . .				45,200 »																																																						
		2° Aux inspecteurs cantonaux. . . . .				96,000 »																																																						
		3° Aux inspectrices déléguées. . . . .				21,600 »																																																						
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . . .				652,450 »																																																						
74	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .				417,747 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers . . . . .				14,000 »																																																						
		A REPORTER. . . . . fr.																																																										

## DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution		
3,733,990	3,796,982	>	60,992	3,870,755	
10,000	17,500	>	7,500	17,500	
1,500	2,000	>	500	2,000	
>	10,000	>	10,000	>	
3,747,490	3,826,482	>	78,992	3,890,235	
Diminution . . . fr.		78,992			
411,450	401,000	10,540	>	400,000	
164,800	164,800	>	>	164,800	
784,197	809,570	>	25,173	828,250	
1,360,447	1,378,170	10,430	25,173	1,393,050	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
						REPORT. . . . fr.
		<b>Écoles normales d'instituteurs :</b>				
		Directeurs . . . . .	6	"	Max 6,000	52,100
		Économés . . . . .	6	"	" 3,200	17,700
		Professeurs . . . . .	68	"	" 3,600	167,900
		Surveillants . . . . .	10	"	" 2,400	26,150
		Gens de service . . . . .	18	"	" 1,200	15,100
		<b>Sections normales d'instituteurs :</b>				
		Directeurs . . . . .	3	"	Max. 6,000	10,700
		Économés . . . . .	3	"	" 3,200	6,800
		Professeurs . . . . .	27	"	" 3,600	63,350
		Surveillants . . . . .	8	"	" 2,400	15,500
		Gens de service . . . . .	4	"	" 1,200	4,000
		<b>Écoles normales d'institutrices :</b>				
		Directrices . . . . .	5	"	Max. 4,000	12,000
		Économés . . . . .	5	"	" 2,200	6,200
		Régentes et professeurs . . . . .	34	"	" 3,600	83,800
		Maitresses d'études . . . . .	11	"	" 2,400	16,700
		Gens de service . . . . .	5	"	" 1,200	5,150
		<b>Sections normales d'institutrices :</b>				
		Directrices . . . . .	4	"	Max. 4,000	17,000
		Économés . . . . .	4	"	" 2,000	8,500
		Régentes et professeurs . . . . .	46	"	" 3,600	104,700
		Maitresses d'études . . . . .	15	"	" 2,400	21,850
		Gens de service . . . . .	3	"	" 1,200	3,500
		Suppl. de traitement ou indemnités . . . . .				659,500
						13,150
						<b>652,450</b>
75	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agrées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'intérimement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . . . . .				
76	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; Jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; indemnités du secrétaire, du secrétaire adjoint. . . . .				
77	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Impressions et dépenses diverses . . . . .				
78	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .				
79	"	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État. . . . .				
80	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agrées . . . . .				
81	a.	Frais des conférences des instituteurs. . . . .				90,000
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. . . . .				10,000
82	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types. . . . .				
						A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,360,447	1,375,170	10,450	25,175	1,595,050	
22,000	22,000	»	»	20,000	
6,500	6,500	»	»	6,500	
500	500	»	»	500	
6,000	6,000	»	»	6,000	
116,327	121,581	»	5,054	151,581	
200,000	400,000	»	200,000	400,000	
100,000	145,000	»	45,000	145,000	
100,000	100,000	»	»	100,000	
1,911,774	2,176,851	10,450	275,227	2,222,411	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,911,774	2,176,551	10,450	275,227	2,222,411	
8,030,000	8,030,000	»	»	7,900,000	
40,000	40,000	»	»	40,000	
51,000	54,000	»	3,000	55,000	
»	15,000	»	15,000	»	
10,032,774	10,313,551	10,450	293,227	10,217,411	
DIMINUTION. . . fr.		282,777			
6,000	6,000	»	»	6,000	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Pensions et secours. . . . .
III.	Statistique générale. . . . .
IV.	Affaires provinciales et électorales . . . . .
V.	Milice . . . . .
VI.	Garde civique. . . . .
VII.	Fêtes nationales . . . . .
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique . . . . .
XI.	Service de santé. . . . .
XII.	Enseignement supérieur . . . . .
XIII.	Enseignement moyen . . . . .
XIV.	Enseignement primaire. . . . .
XV.	Dépenses imprévues . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
595,678	975,449	16,955	»	»	
598,726	»	»	»	»	
55,600	36,800	»	5,200	»	
2,289,176	2,535,769	»	44,593	»	
136,000	142,000	»	6,000	»	
45,000	45,000	»	»	»	
106,200	103,200	3,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	»	
500,000	500,000	»	»	»	
2,082,000	2,082,000	»	»	»	
255,500	258,500	»	5,000	»	
1,620,620	1,650,420	»	29,800	»	
5,747,490	5,826,482	»	78,992	»	
10,052,774	10,315,551	»	282,777	»	
6,000	6,000	»	»	»	
21,644,764	22,075,171	19,955	450,562	»	
DIMINUTION. . . fr.		430,407		»	

(118)